

Charte d'engagement pour la période 2005-2010

préambule

Contexte international, national et local

L'accroissement de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère provoque un dérèglement du climat. La communauté internationale s'est engagée, en 1992 dans la convention de Rio, puis plus concrètement en 1997 par le protocole de Kyoto, à diminuer globalement les émissions de gaz à effet de serre émis sur la planète. Le protocole de Kyoto comprend des engagements chiffrés des pays industriels en matière de réduction de gaz à effet de serre. La France et toute la Communauté Européenne se sont fortement impliquées pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto avec un objectif pour la France de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990 d'ici 2010.

L'objectif du Plan Climat 2004 du gouvernement est de respecter à l'horizon 2010 cet engagement. L'ambition de ce plan d'actions est de susciter l'adhésion de l'ensemble de la société à une stratégie globale, les actions concrètes étant ensuite mises en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés (individus, associations, collectivités territoriales, entreprises etc.). Ainsi, il encourage les collectivités territoriales à mettre en place des « Plans Climat Territoriaux » permettant la mise en œuvre d'actions concrètes le plus rapidement possible.

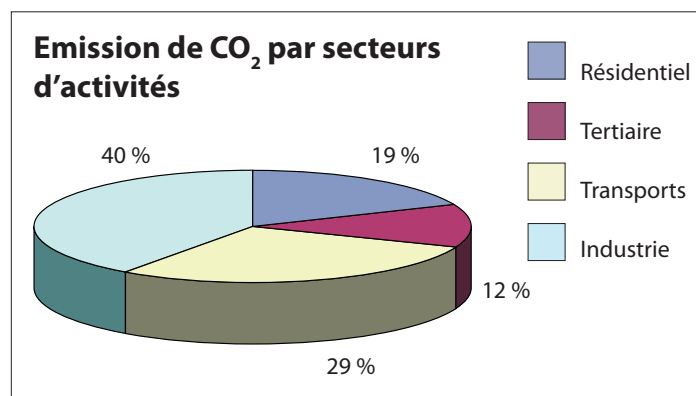
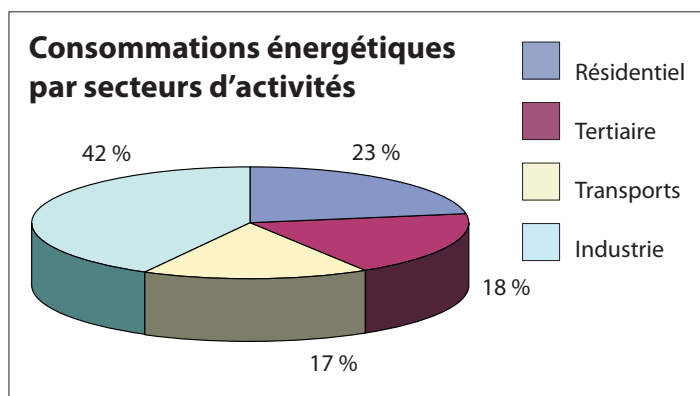
La Région Rhône-Alpes s'engage elle aussi dans une politique volontariste de l'énergie comportant deux axes principaux, la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables.

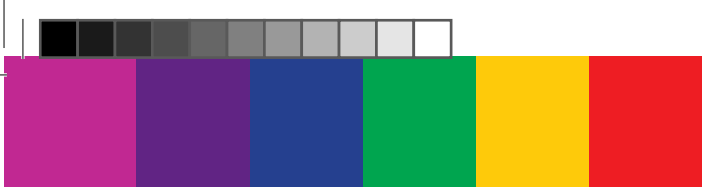
Enfin, le Conseil Général de l'Isère a initié récemment un « Plan Energie Départemental » visant à diminuer les consommations énergétiques, à développer les énergies renouvelables et à lutter contre le changement climatique, pour faire de l'Isère un département pilote.

Le bilan énergétique d'agglomération

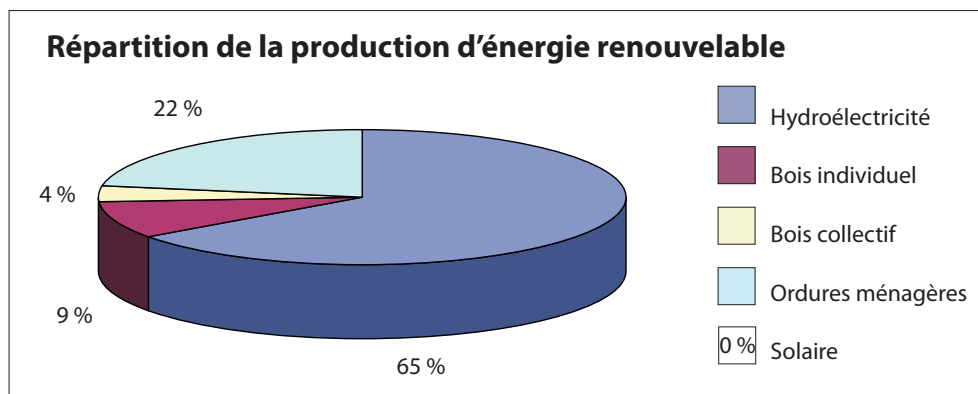
Sur la période 2001-2002, l'agglomération grenobloise a réalisé un bilan énergétique, point de départ indispensable pour mettre en place une politique locale pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Ce bilan, réalisé par EXPLICIT et coordonné par l'ALE, montre qu'en 1999, les consommations d'énergie de l'agglomération grenobloise ont atteint 1 343 ktep et les émissions de CO₂ 2 537 milliers de tonnes. Ces résultats se répartissent de la manière suivante par secteur d'activités :



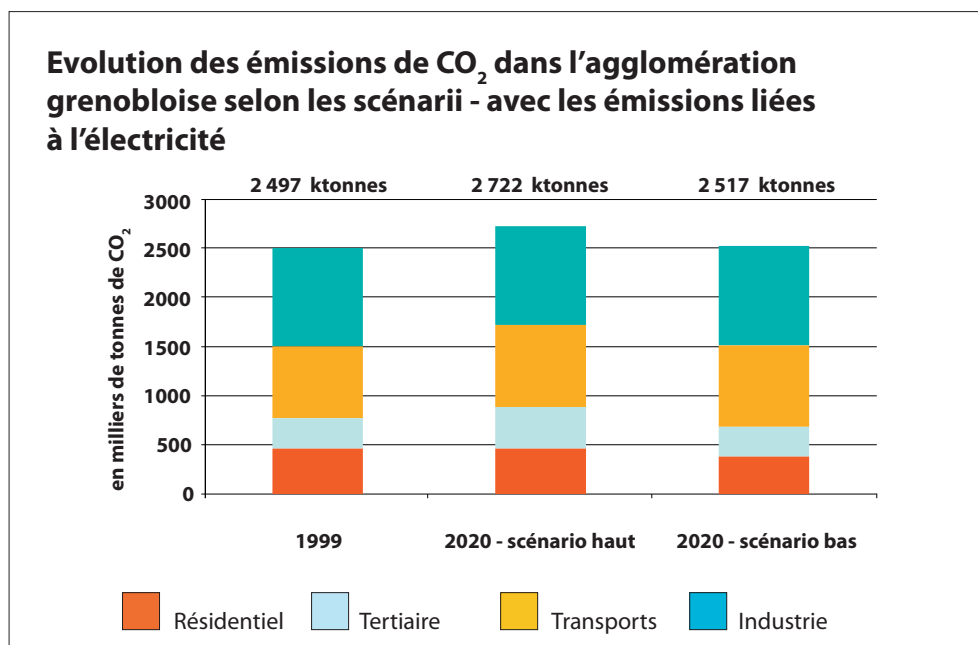


Par ailleurs, la production d'énergie renouvelable représente 107 ktep soit un peu moins de 8 % des consommations et se répartit de la manière suivante :



Le bilan énergétique d'agglomération présente deux scénarii d'évolution des consommations d'énergie à l'horizon 2020 :

- Un scénario « haut » : scénario de référence présentant les évolutions tendancielle sans politique de maîtrise de l'énergie,
- Un scénario « bas » : scénario visant à respecter le protocole de Kyoto par la mise en place d'actions concrètes d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



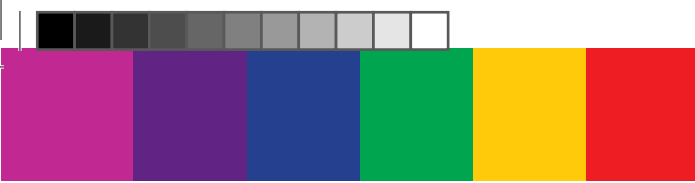
	Scénario « Haut »	Scénario « Bas »
Evolution des consommations d'énergie (1999-2020)	+ 18,4 %	+ 5,4 %
Evolution des émissions de CO ₂ (1999-2020)	+ 9 % à + 13 %	stabilité

Dans le scénario « bas », les émissions de CO₂ tous secteurs confondus, à l'horizon 2020, restent à leur niveau de 1999. Les émissions de chacun des secteurs sont supposées évoluer entre 1999 et 2020 de différentes manières pour atteindre la stabilité générale :

- **Transport : + 14,5%**
- **Résidentiel : - 18 à - 22%**
- **Tertiaire : stabilité**

Les consommations et émissions du secteur industriel n'ont pas été étudiées en raison de la difficulté d'appréhender l'évolution de ce secteur.





Les objectifs généraux du plan climat local

Au vu des engagements internationaux de la France, des politiques régionales et départementales en cours d'élaboration, des résultats du bilan énergétique d'agglomération et de l'engagement de nombreux acteurs et notamment de la Communauté d'agglomération dans des actions de maîtrise des consommations et de développement des énergies renouvelables, le Plan Climat Local (PCL) se fixe les objectifs suivants, à horizon 2010, en partant du niveau de référence de 1999, évalué dans le bilan énergétique d'agglomération :

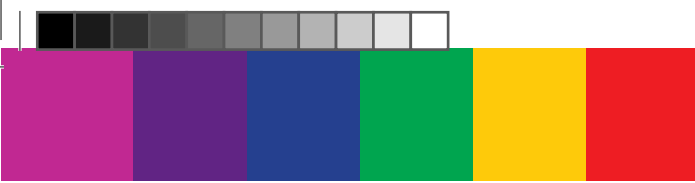
- Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à la lutte contre le changement climatique,
- Stabiliser les consommations énergétiques d'électricité et de ressources fossiles pour économiser les ressources énergétiques non renouvelables (pétrole, gaz, uranium) et éviter le développement de nouvelles infrastructures pour la production et le transport d'électricité.
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'agglomération pour atteindre 21 % :
 - en développant la production d'énergie renouvelable produite sur le territoire (elle représente aujourd'hui moins de 8 % des consommations) ;
 - en encourageant l'achat « d'électricité verte » dans les prochains contrats d'approvisionnement énergétique.

Ces trois objectifs principaux sont cohérents avec :

- **le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**, en cours d'élaboration par l'État, dont l'objectif est de maintenir les concentrations de polluants dans l'atmosphère en dessous des valeurs réglementaires ;
- **Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**, adopté par le SMTC en 2000, dont les objectifs en matière de qualité de l'air et de lutte contre les changements climatiques sont :
 - une diminution de 50 % des émissions de poussière inhalables, de monoxyde de carbone, de composés organiques volatiles (COV) et d'oxydes d'azote (NOx),
 - une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2010,
 - une réduction de la consommation d'énergie non renouvelable de 10 %.

Pour atteindre ces objectifs généraux, le Plan Climat devra permettre de :

- **Accroître la prise de conscience des acteurs locaux afin qu'ils s'engagent à mettre en œuvre des moyens de lutte contre le changement climatique et ses conséquences**
- **Mettre en cohérence les différentes actions menées sur le territoire en faveur du développement durable**



Les engagements des acteurs du territoire

La Métro, le SMTC, le Conseil Général de l'Isère, les communes de l'agglomération grenobloise, les fournisseurs d'énergie opérant sur le territoire ainsi que l'ensemble des acteurs décidés à agir pour éviter l'épuisement des énergies fossiles et limiter le changement climatique s'engagent à :

- Contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise en mettant en œuvre, sur le territoire de l'agglomération, des actions de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables détaillées dans leur programme d'actions qui sera annexé à cette charte d'engagement.
- Utiliser leurs propres moyens de communication pour contribuer à la sensibilisation des habitants à la problématique du changement climatique et aux économies d'énergie,
- Evaluer l'impact des actions mises en œuvre en terme de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre, et rendre cette évaluation publique.
- Participer au comité de pilotage du Plan Climat Local regroupant l'ensemble des signataires et chargé du bilan annuel des actions engagées.

L'engagement des acteurs institutionnels

L'ADEME et la Région Rhône-Alpes s'engagent à soutenir le Plan Climat Local de l'Agglomération grenobloise en :

- participant financièrement au Plan d'Actions Transversal selon un programme de travail défini chaque année et soumis à leur approbation ;
- participant au comité de pilotage du Plan Climat Local ;
- en apportant leur expertise pour évaluer les impacts du Plan Climat Local sur l'évolution des consommations énergétiques et sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire.